

Demande d'autorisation environnementale relative au développement de l'activité

RESUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



SOMMAIRE

1. OBJET DU DOCUMENT.....	3
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
2.1. Localisation	4
2.2. Configuration actualisée	5
2.3. Activité.....	7
2.4. Evolutions projetées	7
3. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE	8
3.1. ICPE	8
3.2. IED.....	9
3.3. Article R.511-10 du Code de l'Environnement	9
3.4. IOTA	9
3.5. Garanties financières.....	9
4. IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	10
4.1. Etat actuel du site	10
4.2. Effets notables du projet sur l'environnement, le climat et la santé	13
4.2.1. Consommation d'eau	13
4.2.2. Consommation d'énergie	14
4.2.3. Rejets aqueux.....	14
4.2.4. Rejets atmosphériques.....	17
4.2.5. Odeurs.....	18
4.2.6. Bruit.....	18
4.2.7. Transports	20
4.2.8. Déchets.....	20
4.2.9. Intégration paysagère	21
4.2.10. Biodiversité	22
4.2.11. Effets sur le climat.....	22
4.2.12. Effets sur la santé	22
4.3. Mesures d'évitement, réduction, compensation	23
4.4. Mesures de suivi	26
4.5. Conditions de remise en état du site.....	27
4.6. Position de l'installation par rapport aux meilleures techniques disponibles.....	27

1. OBJET DU DOCUMENT

KNAUF ISBA exploite un site de fabrication de produits d'isolation thermique pour le bâtiment (panneaux de mousse polyuréthane rigide), implanté *route de Lyon* à AUXERRE.

L'exploitation est déjà autorisée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La nouvelle demande d'autorisation environnementale vise à :

- mettre à jour la situation administrative du site compte tenu des évolutions du site et de l'activité depuis l'autorisation initiale de 2004.
Ces différentes modifications ont été portées à connaissance du Préfet conformément à l'article R 512-33 puis R 184-46 du livre V du Code de l'Environnement.
- se substituer en accord avec l'inspection des installations classées à la demande d'autorisation d'exploiter déposée en Préfecture le 27 février 2017 qui n'a pas été instruite.
Ce DAE visait à autoriser l'augmentation des capacités de production du fait de la 2^{ème} ligne de fabrication de panneaux polyuréthane et des capacités de stockage de certaines matières premières. Il sollicitait également l'antériorité au titre de la rubrique 3410.h.
- autoriser l'augmentation projetée du stockage de liquide inflammable de catégorie 1 et le passage en régime d'autorisation sous la rubrique 4330, sans augmentation de la capacité totale de stockage de pentane (substitution d'un pentane de catégorie 2 par un pentane de catégorie 1).

Le contenu de la **demande d'autorisation environnementale** est défini par l'article R.181-13 et suivants du code de l'environnement ainsi que par l'article D181-15-2 de ce code.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

KNAUF ISBA est l'une des 7 usines françaises de la division bâtiment du groupe KNAUF et la seule usine de fabrication de mousse polyuréthane.

Le site d'Auxerre est affecté à une exploitation industrielle depuis sa création à la fin des années 1960.

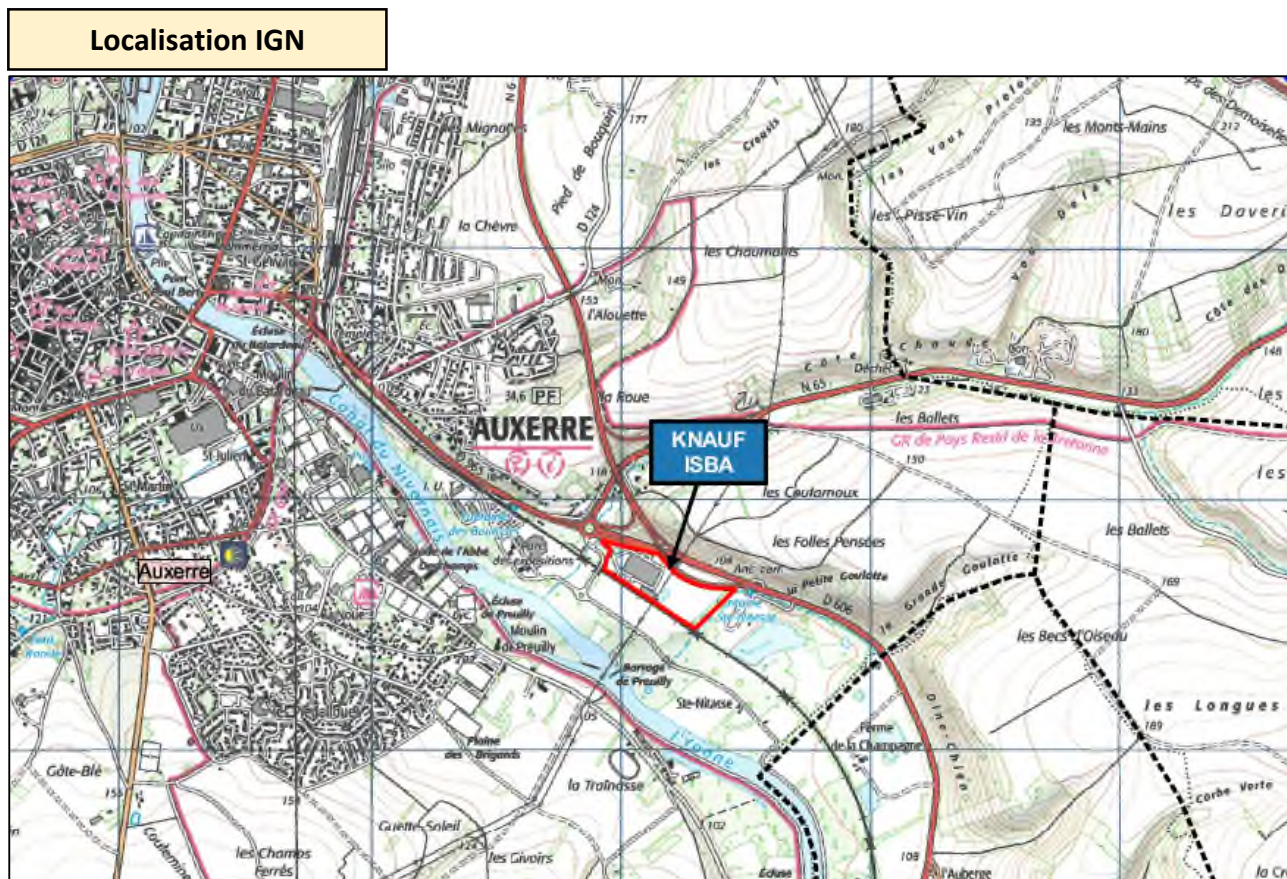
L'activité de fabrication de panneaux de mousse polyuréthane rigide pour le bâtiment (isolation des sols et des toitures) a démarré en 2004 sur le site et s'est développée au fil des années. La mise en place de la 2^{ème} ligne PU en 2015 a permis de diversifier, accroître l'activité et pouvoir produire des panneaux de plus forte épaisseur répondant aux demandes du marché du bâtiment.

L'installation produit actuellement 16 500 tonnes de mousse PU (projection 2021) pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 50 M€.

KNAUF ISBA emploie 40 personnes. La production travaille en équipes, du dimanche soir 21 h au samedi matin 5h.

2.1. Localisation

Le site est implanté en périphérie Sud-Est de l'agglomération d'AUXERRE, à environ 2 km du centre-ville. Il s'étend sur 450 mètres de longueur et 170 mètres de largeur.



Le site s'étend sur une superficie totale actuelle de **72 575 m²**.

Le projet de la voie de contournement Sud d'AUXERRE va impacter l'emprise foncière du site **KNAUF ISBA**. La surface impactée s'élève à 5 087 m² portant la surface totale de la propriété à **67 488 m²**.

2.2. Configuration actualisée

Le site dispose d'un accès principal au Nord-Ouest du site et d'un deuxième accès de secours au Nord en cas d'intervention des pompiers.

L'usine est composée d'un vaste bâtiment, long de 350 m, recoupé en 5 halls par des murs séparatifs coupe-feu REI 120 :

- ⇒ le hall A/A' (5960 m²) affecté à la fabrication des panneaux de mousse polyuréthane.
- ⇒ le hall B (7150 m²) composé d'un vaste hall de stockage et d'une ligne de bureaux et locaux sociaux en façade Nord (550 m²).
- ⇒ 3 halls de stockage de produits finis expansés implantés dans la moitié Est de l'usine (surface unitaire de 4900 m²) dénommés D, E et F.

Par ailleurs, l'établissement compte un bâtiment de stockage indépendant, hall C (1 580 m²), à 12 m au Sud du bâtiment principal.

Les aménagements extérieurs comprennent :

- un groupe frigorifique sur une dalle béton extérieure en façade Nord du hall A,
- une aire de dépotage des polyols et ignifugeants livrés en vrac en façade Nord du hall A,
- une aire de dépotage couverte pour le PMDI en façade Sud du hall A',
- un parc de stockage de pentane à une vingtaine de mètres à l'Ouest de l'usine avec une aire de dépotage et des cuves enterrées.
- une plateforme bétonnée aménagée à l'Ouest du hall de fabrication A accueillant les installations de dépoussiérage, une unité de compactage ainsi que les bennes à déchets.
- une plateforme logistique avec chargement des camions au Sud des halls de stockage D / E / F.
- une voie de circulation périphérique (= voie pompiers).
- la réserve sprinklers à proximité du local incendie au Nord du hall D,
- deux bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie : l'un à l'angle Nord-Ouest, à l'entrée du site (2300 m³) et le second en limite Sud du site (920 m³).
- deux réserves d'eau aériennes pour la défense incendie en complément des 3 hydrants existants, identifiées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- deux zones de stationnement pour les véhicules du personnel et des visiteurs.

Des espaces verts sont conservés en périphérie du terrain.

Les aménagements du site comprennent 29690 m² de bâtiments, 15715 m² de voiries, 1955 m² d'équipements techniques divers (bassins, plateforme des dépoussiéreurs, réserves d'eau) et 25215 m² d'espaces verts actuellement.

Le site a subi une profonde évolution entre 2013 et 2015 avec une extension de sa surface bâtie et la mise en place d'installations structurantes en terme de sécurité et de prévention de pollutions.

2.3. Activité

L'établissement dispose de 2 lignes de production, la ligne PU-A démarrée en 2004 et la ligne PUB mise en service de 2015, dont le principe de fabrication est identique. Il s'agit d'un procédé de coulée en continu permettant la production de mousse en grande dimension.

L'usine dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale à 150 tonnes/jour maximum.

Les grandes étapes de la fabrication sont :

- Réception et stockage des matières premières liquides : réception vrac en citernes pour les plus gros volumes, conteneurs IBC pour les additifs.
- Dosage, mise en œuvre des composants et injection en continu entre 2 parements sur la table de coulée.
- Expansion et mise en forme sur presse chauffante,
- Coupe à longueur,
- Refroidissement à température ambiante,
- Usinage mécanique des faces et bords des panneaux,
- Empilage, emballage et palettisation,
- Stockage dans des halls tempérés avant expéditions.

Outre ses activités de production, **KNAUF ISBA** est devenu centre de distribution de produits de négoce pour la division KNAUF Bâtiment. Ces matériaux sont réceptionnés, stockés et redistribués.

2.4. Evolutions projetées

Le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale vise à :

- augmenter les volumes de production du site compte tenu de ses capacités nominales et selon le développement des marchés.

La capacité nominale de production s'élève à 25 000 tonnes par an en cas de fonctionnement simultané permanent des 2 lignes de production.

Actuellement, la ligne PUB travaille en 3 postes et la ligne PUA en 1 poste.

Le développement de l'activité devrait permettre de créer une dizaine d'emplois.

- augmenter la capacité de stockage d'isopentane (liquide inflammable de catégorie 1) passant le site en autorisation sous la rubrique 4330.

KNAUF ISBA utilise 3 types de pentane comme agent d'expansion de la mousse PU fabriquée. Ces produits sont stockés dans 3 cuves enterrées double enveloppe avec détection de fuite : une cuve de 15 m³ (isopentane 95 %), une cuve de 10 m³ (cyclopentane) et une cuve de 40 m³ (n-pentane 95 %).

Compte tenu d'une utilisation accrue d'isopentane permettant d'atteindre les meilleures performances thermiques des produits, l'établissement prévoit un changement d'affectation des cuves afin d'augmenter le stockage de l'isopentane (passage de la cuve de 15 à la cuve de 40 m³) pour avoir plus de souplesse dans d'exploitation et réduire les fréquences d'approvisionnement de ce produit.

La capacité globale du parc pentane demeurera inchangée.

Ce changement d'affectation du parc pentanes est assorti de travaux de sécurisation des installations.

- mise en place d'une station de distribution de GPL
Afin de faciliter l'exploitation et limiter le nombre de bouteilles de gaz propane en présence sur le site, l'établissement souhaite substituer le mode d'approvisionnement actuel par une station de distribution de GPL (gaz de pétrole liquéfié) compte tenu du développement des activités de logistique. Ce projet devrait être réalisé sous 3 ans.
La station GPL sera implantée au Sud du site, entre le hall C et le bassin Sud. Elle comprendra un réservoir aérien contenant 1,3 tonnes de propane liquéfié et un poste de distribution GPL carburant composé d'une tuyauterie sous pression, une pompe et un potelet de distribution déporté.

Ces évolutions n'induisent pas de modification de l'aménagement du site et ne font pas l'objet d'un permis de construire. Aucune modification structurelle n'est prévue dans le cadre la présente demande d'autorisation environnementale.

3. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE

3.1. ICPE

L'exploitation est autorisée au titre de la législation des ICPE et actuellement régie par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2004 et les arrêtés complémentaires du 18/04/2011 et 1/07/2013 faisant suite aux différentes modifications des installations notifiées au Préfet conformément à l'article R 512-33 du livre V du Code de l'Environnement.

Le dossier met à jour le classement des installations classées et prend en compte les évolutions réglementaires liées à l'entrée en vigueur des rubriques 4000 et la modification de la rubrique 1510. Le site est soumis à autorisation pour 4 rubriques :

- **2660** : Fabrication de polymères. Il s'agit d'une rubrique d'autorisation existante, avec un accroissement du seuil d'activité à 150 t/j maximum et 100 t/j en moyenne (fonctionnement simultané des 2 lignes à leur régime nominal).
- **3410.h** : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique de matières plastiques (polymères). **KNAUF ISBA** sollicite l'antériorité au titre de cette rubrique compte tenu de son autorisation existante sous la rubrique 2660 et demande une augmentation de la capacité de production concomitamment à la rubrique 2660.
- **4330.1°** : Liquide inflammable de catégorie 1.
Cette installation concerne le stockage d'isopentane qui passe sous autorisation du fait de l'augmentation de la capacité de stockage de ce produit.
- **4130.2°a** : Substances liquides toxiques par inhalation de catégorie 3 (catalyseurs aminés n°1 et n°2), suite à l'augmentation de capacité de stockage de certaines matières premières.

Par ailleurs, il dispose de 2 installations sous enregistrement (2661.2°.a et 1510.2°.b) et de 2 installations en déclaration (2910.A.2° et 1414.3°).

3.2. IED

KNAUF Isba est une installation IED au titre de la rubrique 3410.h.

3.3. Article R.511-10 du Code de l'Environnement

KNAUF ISBA est une installation répondant à la "règle de dépassement direct seuil bas" au sens de l'article R.511-10 du code de l'environnement puisque la quantité projetée d'isopentane est supérieure à la quantité seuil bas de la rubrique 4330.

Toutefois, ce n'est pas une installation répondant à la "règle de cumul seuil haut" définie à l'article R.511-11 du Code de l'Environnement.

3.4. IOTA

Les installations IOTA (Installations Ouvrages Travaux Aménagements) rencontrées sur le site et soumises à déclaration sont :

- les 3 piézomètres créés en vue de la surveillance des eaux souterraines (rubrique 1.1.1.0).
- le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel (*ru de Sainte Nitasse*) en provenance d'un terrain dont la superficie est comprise entre 1 et 20 hectares (rubrique 2.1.5.0.2°).

3.5. Garanties financières

Les rubriques à autorisation 3410.h et 2660 sont respectivement visées en annexe I et II de l'arrêté du 31/05/12 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement.

Le montant calculé des garanties financières est inférieur à 100 000 EUROS, seuil d'exigibilité des garanties financières défini par le décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

La constitution des garanties financières n'est donc pas applicable à **KNAUF ISBA**.

4. IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'évolution des impacts des activités de **KNAUF ISBA** sur l'environnement dans le cadre du projet de développement de l'activité.

Cette étude d'impact est établie conformément à l'article R.122-5 et l'article R.122-8 du code de l'environnement.

Le projet est soumis à étude d'impact systématique au regard du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement puisqu'il concerne une installation mentionnée à l'article L.515-28 du Code de l'Environnement (installation IED) et des modifications faisant entrer l'établissement dans le champ d'application de l'article L.515-32 de ce code.

4.1. Etat actuel du site

Les grandes composantes de l'environnement sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

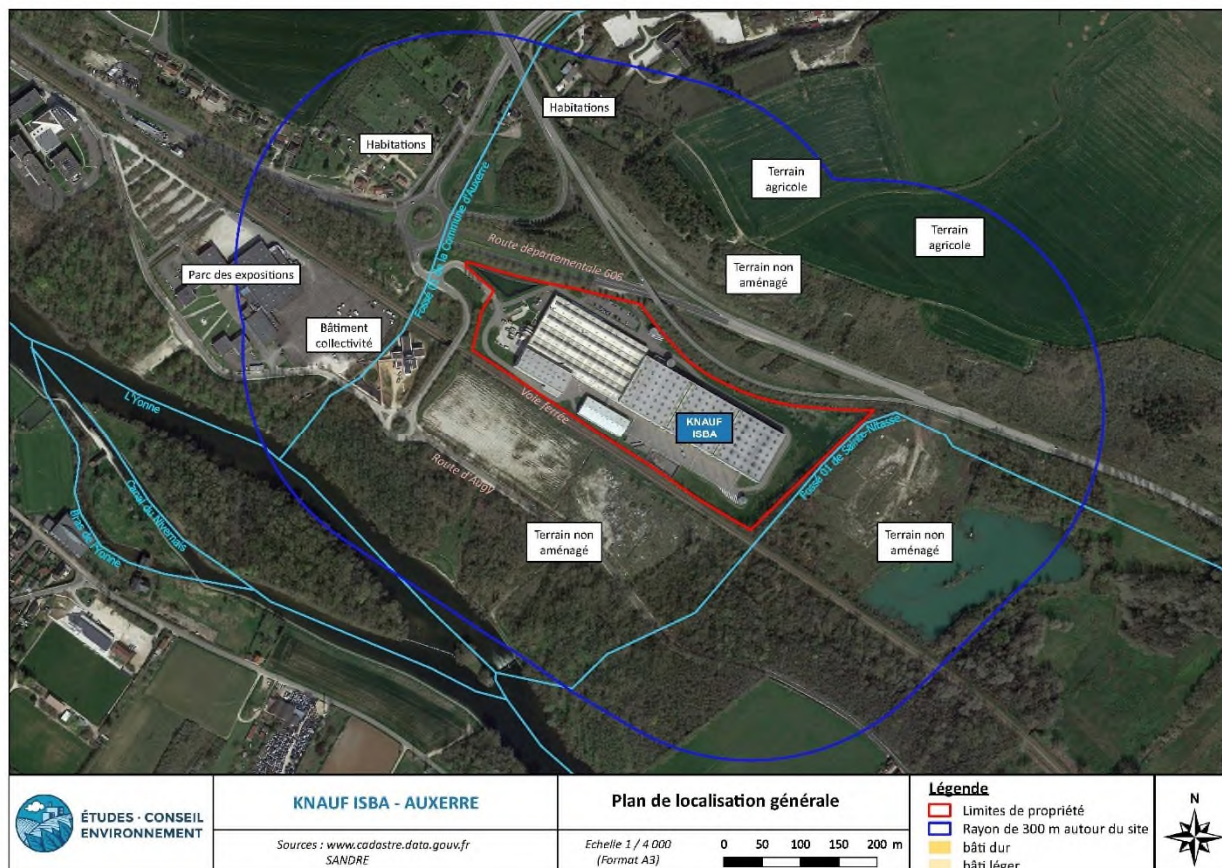
	Situation du site KNAUF ISBA
Géologie	Le site est implanté sur des alluvions actuelles et subactuelles de l'Yonne. La nature des terrains est composée de sables limoneux puis de marnes et de calcaires.
Hydrogéologie	Différentes masses d'eau souterraine à dominante sédimentaire sont recensées dans la zone d'étude. L'usine n'exploite pas de puits ou forage. En revanche, trois piézomètres d'une profondeur de 6 à 8 m ont été mis en place en 2014 pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site, complétés par un 4 ^{ème} point de surveillance au niveau d'un ouvrage créé à proximité du parc pentanes. Les résultats obtenus au cours des campagnes d'analyse de 2015 et 2019 montrent que la nappe n'est pas polluée au droit du site par des polluants traceurs de l'activité industrielle. Le site est localisé dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.
Etat de pollution des sols	L'installation relevant de la rubrique IED N°3410.h est soumise à l'élaboration d'un rapport de base mentionné à l'article L.515-30 du Code de l'Environnement, qui définit l'état de pollution des sols et de nappe souterraine. Ce rapport de base a été établi en mars 2019 par Etudes-Conseil-Environnement. Sur la base des investigations réalisées, aucun impact significatif n'est mis en évidence sur le site au droit des zones à risques identifiées, hormis pour l'une des amines tertiaires au droit des sondages S3 et S5 (horizon de surface). Le composé détecté n'est pas volatil et les sols au droit de ces sondages sont entièrement couverts d'une dalle béton.
Captage AEP	D'après les données fournies par l'Agence Régionale de Santé, le site est localisé en dehors du périmètre de protection des 2 captages d'alimentation en eau potable rencontrés à proximité d'AUXERRE : captage des Boisseaux et captage de la Plaine des Isles

	Situation du site KNAUF ISBA
Hydrologie	<p>La zone d'étude se situe dans le bassin versant de <i>l'Yonne aval</i> s'écoulant à 270 m au Sud du site.</p> <p>Sur le site, toutes les eaux pluviales sont évacuées vers le Nord-Ouest dans le <i>ru de Quenne</i> (code de masse d'eau SANDRE : FRHR46B-F3205200) passant à quelques dizaines de mètres du site et rejoignant <i>l'Yonne</i> à hauteur de l'écluse de Preuilley.</p>
SDAGE / SAGE	<p>AUXERRE se situe dans le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie qui fixe des objectifs de reconquête de la qualité des cours d'eau : bon état global en 2027 pour le <i>ru de Quenne et l'Yonne</i>.</p> <p>Par ailleurs, <i>l'Yonne</i> ne fait pas l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).</p>
Inondation	<p>L'établissement est localisé dans le périmètre des zones à risques d'inondation définies par le PPRN d'AUXERRE (Plan de Prévention des Risques Naturels) approuvé le 25 mars 2002.</p> <p>La partie Est du site est localisée en zone bleue. Cette zone est constructible sous réserve du respect de prescriptions définies aux points III et IV du règlement annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces prescriptions ont été respectées lors de l'extension de l'usine avec notamment la conservation d'une zone d'expansion des crues.</p>
Qualité de l'air	<p>Les nuisances atmosphériques existantes dans le secteur d'étude proviennent essentiellement du trafic routier sur les axes périphériques et des activités humaines et industrielles de la zone.</p> <p>Une station de mesure de la qualité de l'air (réseau de surveillance ATMOS'air BOURGOGNE) est localisée à AUXERRE, <i>rue Jules Guignier</i>, à 2,5 km du site. Il s'agit d'une station de type urbaine qui mesure les concentrations en particules PM10, PM2,5 et ozone O₃.</p>
Voisinage sensible	<p>Le voisinage sensible de l'établissement est constitué par les habitations pavillonnaires du quartier de <i>la Roue</i> implantées au Nord-Ouest de l'entreprise, en bordure de <i>l'avenue du Maréchal Juin</i> et de <i>la route de Chablis</i> (RN 65).</p> <p>Les plus proches maisons sont situées à 140 mètres de la pointe Nord du site et à 250 m du hall de production A.</p>
Nuisances sonores existantes	<p>Les principales sources de nuisances sonores dans le secteur d'étude proviennent du trafic routier local et des activités économiques dont celle de KNAUF ISBA.</p> <p>L'établissement est exposé au bruit routier du fait de son implantation en bordure de la RD 606.</p>
Paysage	<p>L'établissement s'insère dans un environnement semi-urbain, à la périphérie de l'agglomération auxerroise.</p> <p>La partie Ouest de l'usine (bâtiments A, B) fait partie du paysage historique de la zone, ces premières constructions datant de la fin dans les années 1960. La partie Est du terrain a quant à elle été aménagée entre fin 2013 et début 2015.</p> <p>Les haies et boisements périphériques du terrain ont été conservés et une large zone verte plantée a été recréée sur la périphérie Est / Sud-Est.</p>
Site Natura 2000	<p>Le site Natura 2000 le plus proche du site est implanté à 8,7 km au Nord-Ouest. Il s'agit d'un Site d'Importance Communautaire (SIC) : tourbière du bois de la biche (FR2600990).</p>
ZNIEFF type I	<p>La ZNIEFF le plus proche se trouve à 4 km au Sud-Est : coteau Est de Quenne (code 260014983).</p>

	Situation du site KNAUF ISBA
Zones humides	D'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, on ne recense pas de zones humides sur le site. La zone humide la plus proche se situe à 200 m au Sud-Ouest du site. Il s'agit de la vallée de l'Yonne.
Trame bleue trame verte	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Bourgogne a été approuvé le 16 mars 2015. Le site n'est pas localisé dans une zone à fort enjeu écologique ou dans une zone prioritaire. Bien qu'aménagé, le terrain de KNAUF ISBA est identifié par le SRCE comme une zone de prairie bordant la vallée de l'Yonne.
Transport	Le site est implanté à proximité d'un réseau routier dense avec la RD 606 (axe SENS – CHALON SUR SOANE) longeant la propriété au Nord-Est et le carrefour entre cette RD 606 et la RN 65. L'accès à la société à partir du rond-point de l'avenue de Maréchal Juin puis de la rue de Sainte Nitasse rejoignant la route d'Augy.
Alimentation en eau	Le site est alimenté par le réseau d'eau de ville, via une canalisation fonte Ø 200 mm passant au niveau de la route de Lyon au Nord du site.
Eaux usées	KNAUF ISBA est raccordée au réseau d'assainissement collectif de la rue de Sainte Nitasse côté Ouest (canalisation Ø 250 mm). Après refoulement, ces effluents rejoignent la station d'épuration intercommunale d'AUXERRE (83000 équivalents-habitants) implantée à 8 km au Nord du site, sur le territoire communal d'APOIGNY.
Eaux pluviales	L'usine est raccordée au réseau pluvial collectif de la rue de Sainte Nitasse côté Ouest (canalisation Ø 700 mm) se jetant dans le ru de Quenne à quelques dizaines de mètres du site.
Urbanisme	Les aménagements sur la ville d'AUXERRE sont régis par le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération municipale le 21 juin 2018. KNAUF ISBA est classé en zone UAE et pour la partie en zone bleue du PPRN (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Les installations classées soumises à autorisation y sont admises sous réserve que des dispositions soient prévues en vue d'atténuer de manière substantielle les dangers ou inconvénients que peut présenter leur exploitation.

Les enjeux environnementaux identifiés portent sur :

- la protection du proche voisinage habité du site ainsi que des installations et bâtiments tiers les plus proches,
- la protection des voies de circulation riveraines,
- la protection de la qualité du milieu récepteur **le ru de Quenne**,
- la protection du sol et de la nappe souterraine au droit du site.



4.2. Effets notables du projet sur l'environnement, le climat et la santé

4.2.1. Consommation d'eau

Le site dispose de 2 branchements chacun équipé d'un compteur relevé 1 fois/semaine.

Le volume d'eau consommé est actuellement de **2200 m³/an** pour :

- le process de fabrication du polyuréthane et la dilution de l'agent de démoulage. L'eau entre à hauteur de 0,3 % en moyenne dans la fabrication des panneaux PU.
- les appoints sur le réseau de chauffage eau chaude.
- le lavage des sols de l'usine au moyen d'une autolaveuse.
- les sanitaires.
- la défense incendie (essais des RIA et poteaux incendie, appoints sur la réserve sprinklers). Les usages incendie représentent 40 % du volume total.

Le poste principal de consommation de vapeur a été supprimé avec l'arrêt de la fabrication du PSE, entraînant une réduction notable de la consommation de l'usine.

Le projet de développement de l'activité aura peu d'impact sur la consommation d'eau totale du site, évaluée à 3 000 m³ par an maximum à terme, pour une consommation actuelle autorisée de 4000 m³.

4.2.2. Consommation d'énergie

Les sources d'énergie utilisées par **KNAUF ISBA** sont :

- L'électricité distribuée par le réseau EDF et servant à l'éclairage, au fonctionnement de l'outil de production et des équipements techniques annexes (centrale frigorifique, compresseurs d'air). La consommation électrique spécifique s'élève à 0,642 kWh/m² de panneau fabriqué en 2020.
- Le gaz naturel pour l'alimentation des installations de combustion nécessaires aux procédés de fabrication et au chauffage des bâtiments (2 chaudières eau chaude, 1 générateur d'air chaud et 2 brûleurs de process sur la ligne PUB).
La consommation de gaz spécifique s'élève à 0,555 kWh/m² de panneau fabriqué en 2020.

Le site est équipé de différents compteurs pour le suivi des consommations (*3 comptages sur le réseau électrique et 4 comptages sur le réseau gaz*). On observe une baisse constante des consommations spécifiques du fait des mesures d'économie d'énergie mises en place et de l'optimisation des conditions de production.

Les consommations énergétiques vont augmenter proportionnellement à l'accroissement des volumes de production en particulier pour la consommation électrique.

KNAUF ISBA utilise également du gaz en bouteilles pour l'alimentation des engins de manutention thermique du site qui va être substitué par le GPL carburant avec la mise en place d'une station de distribution de GPL.

4.2.3. Rejets aqueux

Le site génère 3 types de rejet : les eaux usées sanitaires, les eaux de lavage des sols des ateliers et les eaux pluviales.

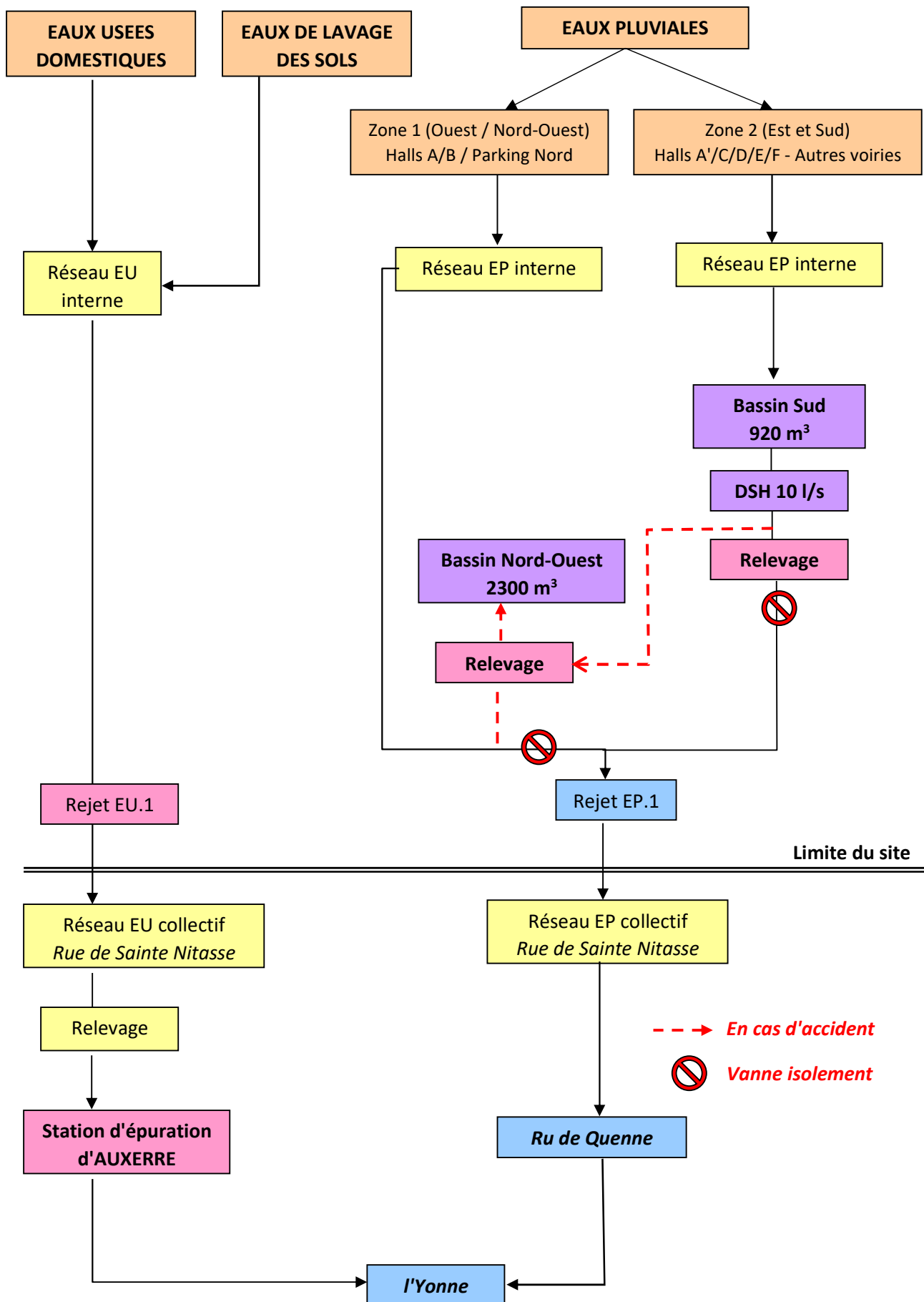
Les points de rejet définis par l'arrêté préfectoral de 2004 ne sont pas modifiés avec 2 points de rejet vers les exutoires extérieurs.

- Les eaux usées domestiques sont rejetées ans le réseau d'assainissement collectif (1 point de rejet) et traitées en station d'épuration urbaine.
En considérant un accroissement prévisionnel des effectifs (+ 9 personnes), la charge pourrait atteindre 16 EH, soit de 0,02 % de la capacité nominale de la station collective (83000 EH).
- les eaux de lavage des sols (lavage journalier des allées de circulation des ateliers au moyen d'autolaveuses)
Les machines sont vidangées au niveau d'une zone spécifiquement aménagée et les effluents sont évacués dans le réseau des eaux usées. Le volume hebdomadaire est de l'ordre de 360 litres, soit près de 20 m³/an. Les caractéristiques de ces effluents respectent les valeurs limites réglementaires applicables aux rejets raccordés.

- les eaux pluviales du site (toiture, ruissellement).
Les eaux pluviales du site sont collectées par un réseau pluvial séparatif avec un seul point de rejet vers un réseau public canalisé desservant la rue de Sainte Nitasse à l'Ouest du site et rejoignant le **ru de Quenne**.
Aucune surface imperméabilisée supplémentaire ne va être créée et les conditions actuelles de rejet des eaux pluviales ne seront pas modifiées.
Le réseau d'eaux pluviales interne a été restructuré et agrandi lors de la construction des nouveaux bâtiments du site avec réfection et agrandissement des bassins et mise en place d'une limitation de débit pour les nouvelles surfaces imperméabilisées créées.
Le bassin Sud de 920 m³ a été dimensionné pour réceptionner, stocker et réguler les eaux pluviales de la zone Est du site (surface active raccordée = 2,97 ha) sur la base d'une pluie d'orage décennale avec un débit de fuite limité à 10 l/s.
Des dispositifs de traitement adaptés sont mis en place dans les zones sensibles.
La qualité des rejets fait l'objet d'une autosurveillance annuelle.
Une analyse complémentaire relative aux substances dangereuses caractéristiques du secteur d'activité a été effectuée dans le cadre du dossier. Tous les résultats sont inférieurs aux valeurs limites.

La gestion des effluents est présentée sur le schéma de principe ci-joint.

SCHEMA DE PRINCIPE DE LA GESTION DES EFFLUENTS DU SITE



4.2.4. Rejets atmosphériques

Les différents points de rejets atmosphériques canalisés du site sont les suivants :

Identification du rejet	Installation		Nature des émissions
A1	Ligne PUA : plan de coulée / Ligne PUB : plan de coulée Locaux des pompes des 2 lignes		COV
A2a (*)	Ligne PUB	Brûleur 1 (tapis conformation)	Gaz de combustion
A2b (*)		Brûleur 2 (tapis conformation)	Gaz de combustion
A3	Générateur d'air chaud (chaufferie hall B)		Gaz de combustion
A4a / A4b	Chaudières eau chaude (chaufferie annexe hall D)		Gaz de combustion
A5a	Dépoussiéreur 1		Poussières COV
A5b	Dépoussiéreur 2		
A5c	Dépoussiéreur 3		

(*) Rejets de ces brûleurs ayant lieu essentiellement lors du démarrage de la ligne PUB, pendant la phase de mise en chauffe du tapis de conformation.

De plus, les tunnels des tapis de conformation sur les 2 lignes PUA et PUB sont équipés chacun d'un évent de process nécessaire à la régulation de température dans ces tunnels et à la sécurité.

⇒ Le principal rejet atmosphérique de l'activité est le rejet de COV généré par le procédé de fabrication de la mousse de polyuréthane.

En effet, la fabrication de la mousse rigide polyuréthane dégage des émissions de COV et plus spécifiquement de pentane, agent d'expansion entrant à hauteur de 5 à 5,5 % dans la composition du mélange réactionnel. Les autres composants, hormis certains catalyseurs à base d'amines, ne contiennent pas de COV.

Les 3 dernières campagne de mesures montrent que les concentrations de COV sont conformes à la valeur limite réglementaire (110 mg/m³) définie par l'arrêté préfectoral d'autorisation

La présence d'isocyanates et de composés aminés dans les effluents gazeux du process demeure inférieure au seuil de quantification.

L'extrapolation des résultats de mesures permet de dresser le bilan des émissions suivant :

		Situation actuelle	Situation future
Emissions atmosphériques totales (process PU)	En t/an de pentane	10	16,3

⇒ Les autres rejets atmosphériques sur le site proviennent :

- des installations de combustion consommant du gaz naturel fourni par le réseau public. Pour ce combustible peu polluant, les émissions atmosphériques se caractérisent essentiellement par des rejets de dioxyde d'azote.
- des équipements de dépoussiérage raccordés aux installations de découpe et de profilage des panneaux PU.
L'établissement est équipé de dépoussiéreurs à haute performance épuratoire (garantissant un rejet en poussières inférieur à 1 mg/m³). Les résultats de mesure indiquent une concentration de quelques µg/m³. Les rejets de poussières de l'installation dans l'environnement demeurent donc très faibles.
- du trafic routier induit par l'activité de l'usine avec les émissions de gaz d'échappement.

4.2.5. Odeurs

L'activité de **KNAUF ISBA** n'émet pas d'odeurs incommodantes pour le voisinage.

4.2.6. Bruit

Les émissions sonores des installations proviennent :

- des outils de production et de leurs équipements de ventilation / extraction disposant de prises d'air ou rejets extérieurs. Il s'agit essentiellement des lignes de fabrication des isolants PU ainsi que des machines de découpe et d'usinage.
- des installations extérieures de dépoussiérage et compactage des copeaux PU (plateforme Ouest de l'usine).
- des équipements de fourniture d'énergie pour le process : équipements de combustion, compresseurs, centrale frigorifique.
- des engins de manutention circulant dans les bâtiments et au niveau des aires extérieures : plateforme logistique au Sud-Est et plateforme des déchets à l'Ouest.
- des opérations extérieures de dépotage des liquides vrac au niveau des 3 aires de dépotage.
- du trafic routier engendré par l'activité de l'entreprise qui est concentré essentiellement au niveau de la zone logistique, au Sud du site.

Un contrôle périodique des émissions sonores en environnement est réalisé par un prestataire externe selon le plan de mesure ci-dessous :



Il montre que :

- les émissions sonores en limites du site sont conformes aux valeurs limites réglementaires hormis au point n°3 la nuit. Les valeurs mesurées varient de 51,5 à 58,5 dB(A) le jour et de 42 à 55,8 dB(A) la nuit, selon les emplacements de mesures.
La valeur limite fixée par l'AP de 2004 à ce point n°3 est très contraignante et n'est plus adaptée à la situation actuelle compte tenu de l'évolution du contexte de la circulation routière locale depuis 2004. Aussi **KNAUF ISBA** sollicite une révision de la valeur limite à ce point.
- l'émergence au droit de la plus proche ZER (zone à émergence réglementée) est conforme au point n°5. Le trafic routier local masque en partie le bruit de l'entreprise.

Les évolutions générées par le développement de l'activité vont entraîner :

- un fonctionnement en équipes de la ligne PUA qui travaille actuellement seulement en journée ainsi qu'un fonctionnement simultané des 3 lignes de dépoussiérage la nuit au lieu de 2 actuellement.
- une augmentation du trafic routier induit par l'activité prévisionnelle. Ce trafic discontinu sera étalé sur la plage journalière de travail.

Par ailleurs, indépendamment de l'activité de **KNAUF ISBA**, le contournement routier Sud d'Auxerre prévu en 2023 va impacter l'environnement sonore de la zone et contribuer à accroître le bruit résiduel dans ce secteur.

4.2.7. Transports

Le site dispose de bonnes facilités d'accès compte tenu de son implantation géographique. Les conditions d'accès au site ne sont pas modifiées.

Le trafic généré par l'activité est actuellement de l'ordre de 35 camions / jour en moyenne tout confondu.

Le développement de l'activité et des volumes de production engendrera une augmentation du trafic routier de **KNAUF ISBA**. Sur la base d'une production nominale future de 25 000 tonnes/an, le volume du trafic routier pourrait atteindre 55 à 60 camions par jour en moyenne. La majorité de ces transports est affrétée.

Les routes empruntées sont des voies à grande circulation et l'impact de l'augmentation du trafic liée au projet **KNAUF ISBA** demeurera faible voire négligeable.

4.2.8. Déchets

Le bilan établi présente les différents types de déchets produits par l'activité de **KNAUF ISBA**, leur mode de collecte et de traitement sur la base des filières d'élimination actuellement suivies et l'évolution prévisionnelle des tonnages. Le tableau ci-dessous présente les types de déchets produits.

	Nature	Tonnage 2020	Tonnage maxi futur
Déchets dangereux	Rebuts de produits chimiques Emballages vides souillés Matériaux souillés Divers déchets de maintenance Déchets de nettoyage des séparateurs à hydrocarbures	44,7	60,35
Déchets valorisés	Bois Emballages cartons / papier Emballages plastiques Ferraille, métaux non ferreux	69,4	97,6
DIB production	Copeaux PU compactés	850,6	1580
	Rebuts de production		
	Autres déchets banals en mélange : emballages composites, déchets de nettoyage, chutes parements...		

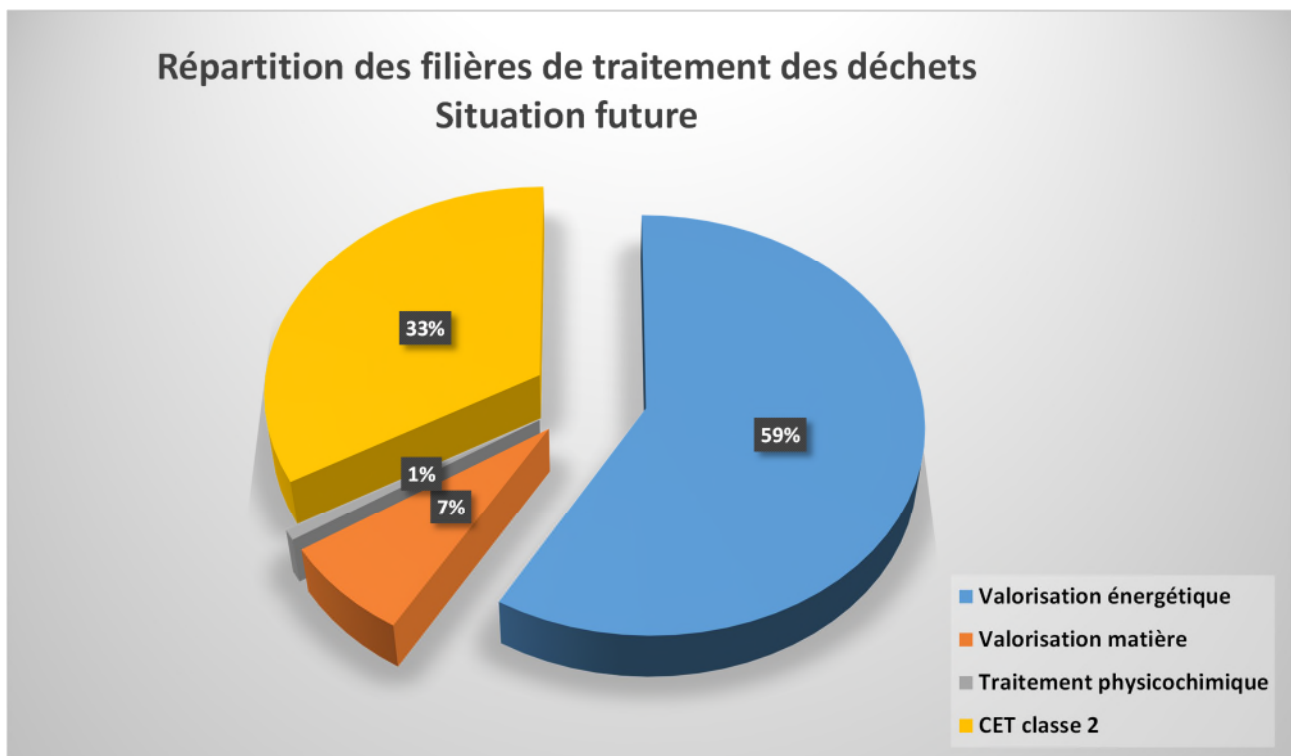
Le flux global annuel futur pourrait atteindre 1738 tonnes au maximum dont près de 60 % de copeaux PU compactés dirigés vers une filière de valorisation énergétique.

Le développement de l'activité s'accompagne d'une réduction de la quantité des rebuts de production en spécialisant les lignes et en limitant les changements de série.

L'entreprise travaille sur la réduction des flux de déchets à la source. Le taux de rebuts représente actuellement entre 4 et 5 % du tonnage produit avec un objectif de réduction entre 2 et 3 % de ce tonnage en améliorant les conditions de travail, la qualité des produits et la valorisation des rebuts en produits déclassés et fabrication de cales.

Différents aménagements ont été réalisés pour l'amélioration des conditions de stockage des déchets avec notamment la création d'une zone dédiée au niveau de la plateforme Ouest.

La répartition prévisionnelle des filières est présentée dans le schéma ci-dessous :



4.2.9. Intégration paysagère

Le site industriel **KNAUF ISBA** est intégré dans le paysage de la zone d'étude depuis de nombreuses années (construction des 1^{ers} bâtiments à la fin des années 60).

Une attention particulière a été portée au traitement architectural et paysager lors de l'extension de l'usine en 2014 avec notamment la conservation de larges espaces verts plantés.

Le développement de l'activité n'aura pas d'impact visuel et paysager pour le voisinage et les axes routiers riverains. Il ne nécessite pas de nouvelle construction.

Les outils de production et tous les stockages des matières premières et des produits finis sont implantés dans les bâtiments (absence de cuves extérieures).



Les règles du PPRN ont été respectées lors de l'extension avec notamment l'aménagement d'une zone de compensation de l'inondabilité en créant une surface d'affouillement sur la frange Est de la parcelle BX-75.

4.2.10. Biodiversité

L'activité de **KNAUF ISBA** n'impacte pas les continuités écologiques de la zone d'étude et n'a pas d'impact sur la biodiversité et la plus proche zone Natura 2000 située à 9 km au Nord-Ouest du site.

4.2.11. Effets sur le climat

Au regard de la taille de l'installation, de l'activité exercée, de la nature et du flux des rejets, les effets potentiels sur le climat de l'exploitation de **KNAUF ISBA** demeurent négligeables.

4.2.12. Effets sur la santé

Sur la base de l'analyse qualitative et quantitative réalisée, on peut considérer que le risque sanitaire lié à l'activité de **KNAUF ISBA** est acceptable.

L'usine utilise quelques produits chimiques présentant des risques pour la santé. Toutefois, ces produits ne sont pas émis dans l'air compte tenu des conditions opératoires et de leurs propriétés physico-chimiques. Par ailleurs, l'activité ne génère pas de rejet dans l'eau.

Les principales émissions atmosphériques de l'établissement sont les rejets de pentane, polluant à faible toxicité. L'exploitant veille à prendre toutes les mesures pour limiter et réduire les émissions diffuses ou canalisées de polluants générés par l'exploitation de ses installations.

Le dossier comprend un calcul du niveau d'exposition de pentane au droit des habitations périphériques du site. Sur la base d'hypothèses de modélisation majorantes, les concentrations d'exposition en pentane, au droit des plus proches habitations, varient de 0,372 à 2,415 µg/m³.

Le pentane ne disposant pas de valeur toxicologique de référence, il n'est pas possible de calculer un indice de risque sanitaire.

4.3. Mesures d'évitement, réduction, compensation

Elles sont présentées dans le tableau ci-joint.

Effets du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Compensation
Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Procédé de fabrication de la mousse polyuréthane rigide peu consommateur d'eau - Suppression de la production de vapeur sur le site et absence d'installations de refroidissement à eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des sols au moyen d'autolaveuses - Programme d'entretien des réseaux pour limiter les fuites 	/
Consommation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique des bâtiments de stockage chauffés et chauffage au moyen de chaudières à condensation et d'un nouveau générateur d'air chaud plus économe en énergie - Utilisation de filmeuses étirables beaucoup moins consommatrices d'énergie que les machines d'emballage à film rétractable 	<p>Dispositifs techniques de réduction des consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairage LED au fur et à mesure des remplacements - nouveau groupe frigorifique avec dispositif de récupération d'énergie (ballon d'eau chaude) permettant d'alimenter 2 aérothermes de 70 kW - variateurs de vitesse sur les compresseurs et ventilateurs du dépoussiérage - nouveaux moteurs économes en énergie à haut rendement de type IE3 (rendement premium) voire IE4 (rendement super premium) <p>Mise en place projetée d'un plan d'efficacité énergétique</p>	/
Rejet des eaux industrielles	Absence d'effluents industriels, hors eaux de lavage des sols des ateliers	/	/
Rejet des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'imperméabilisation des surfaces aux besoins de l'exploitation et conservation de zones non aménagées (~35 % de la surface du terrain) - Absence d'installations extérieures polluantes, à l'exception des aires de dépotage des pentanes et des polyols et de la plateforme des déchets/ absence de substances dangereuses dans les eaux pluviales du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin d'orage (régulation des débits pour une pluie décennale) pour la gestion de l'ensemble des eaux pluviales de la partie Sud et Est du site aménagée en 2013-2014. Surface imperméabilisée raccordée au bassin = 65 % de la surface totale imperméabilisée du site, surface active = 2,97 ha Volume de 920 m³ / débit de fuite = 10 l/s - Prétraitement des eaux pluviales en différents points du site sur des appareils entretenus (séparateurs à hydrocarbures, décanteur pour la plateforme déchets) 	/
Impact sur les sols	<p>Prévention de la pollution des sols dans les zones de dépotage, stockage et utilisation des produits liquides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étanchéité des sols - rétentions convenablement dimensionnées - Cuves double peau enterrées avec détection de fuite pour le stockage des pentanes - Mise en place d'une cuve de rétention raccordée à l'aire de dépotage des pentanes <p>Ouvrage de confinement des éventuelles eaux d'extinction et dispositifs d'isolement vis-à-vis de l'extérieur du site</p>	/	/
Emission des gaz de combustion	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un combustible peu polluant (gaz naturel) - Mesures de réduction des consommations énergétiques précitées - Diminution de la puissance thermique globale des équipements de combustion sur le site avec l'arrêt de la chaudière de production de vapeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et réglage des brûleurs pour optimiser la combustion - Adaptation des moyens de combustion selon les besoins 	/
Emission de COV	<ul style="list-style-type: none"> - Mode de stockage du pentane en réservoirs enterrés limitant les émissions diffuses liées à la respiration des réservoirs - Nouveau système de dépose du mélange "Mix+PMDI" lors de la coulée sur chaque ligne permettant une réduction de la consommation de pentane et des dégagements associés / meilleure maîtrise du process et meilleur équilibre des formules - Configuration des installations : cabines et enceintes de dosage de pentane fermées sous extraction d'air, postes d'usinage fermés sous extraction d'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions diffuses au travers de l'entretien préventif du matériel pour limiter les fuites intempestives et des futurs contrôles d'étanchéité des réseaux de pentane 	/

Effets du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Compensation
Emission de poussières	-	- Captation et dépolluage haute performance sur les lignes PU (<i>teneur en poussières mesurée en sortie des filtres < 1 mg/m³</i>)	
Emissions sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des sources de bruit au cœur du site majoritairement à l'intérieur de bâtiments fermés avec parois et couverture isolantes formant écran acoustique vis-à-vis de l'extérieur / machines d'usinage des lignes PU placées dans des cabines insonorisées - Choix de matériels insonorisés pour les équipements techniques extérieurs (ventilateurs placés dans des caissons insonorisés, compacteurs dans une cabine insonorisée, Insonorisation du dispositif de décolmatage du silo des copeaux) - Absence d'opérations de logistique la nuit 	- Respect de bonnes pratiques dans le cadre de l'exploitation	/
Transports	-	<ul style="list-style-type: none"> - Voie de circulation périphérique avec sens de circulation pour les chauffeurs - Espaces de stationnement dédiés pour les VL - Espaces de réception et d'expédition séparés / vaste plateforme logistique aménagée au Sud des halls de stockage avec 6 emplacements de chargement définis 	
Production et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction à la source du taux de rebuts de production (panneaux non-conformes) (passage de 4 à 5 % actuellement à 2-3 % de la production) et utilisation des panneaux rebuts pour la fabrication de cales et valorisation comme produits déclassés - Réduction à la source des flux de déchets dangereux - Mode d'approvisionnement en vrac d'une bonne partie des matières premières liquides limitant la production d'emballages souillés 	- Filières de gestion agréées, privilégiant le recyclage et la valorisation matière et énergétique – valorisation énergétique de l'ensemble des copeaux PU compactés	/
Impact paysager	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des installations industrielles extérieures hormis au niveau de la plateforme Ouest (dépollueurs, silo, bennes...) - Absence de stockages extérieurs - Distances de recul maintenues vis-à-vis des voies publiques en raison de contraintes sécuritaires et environnementales (<i>25 m au moins de l'axe de la RD 606</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement soigné et harmonisé du caractère architectural des dernières constructions - Aménagement de larges zones d'espaces verts périphériques avec de nombreuses plantations (plus de 200 arbres plantés) - Bon entretien général du site 	/
Faune / flore / habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de destruction d'habitats d'espèces - Projet ne se trouvant pas dans un réservoir de biodiversité ou corridor écologique 	- Conservation de larges zones vertes plantées sur le site constituant des habitats et espaces de nourriture pour la faune.	/

4.4. Mesures de suivi

Le programme d'autosurveillance proposé est présenté dans le tableau ci-joint :

Nature du paramètre faisant l'objet d'un suivi	Fréquence	Observations
Consommation d'eau du réseau public (compteur usages généraux et compteur incendie)	Hebdomadaire relevés internes	Registre interne
Qualité des eaux pluviales rejetées dans le réseau EP collectif	Semestrielle	Prélèvement et analyse par laboratoire externe
Surveillance de certaines substances dangereuses dans les eaux, paramètres définis au § 4.3.6 de l'étude d'impact	Annuelle	
Qualité des eaux souterraines au niveau des 4 piézomètres installés, paramètres définis au § 3.1.3.3 de l'étude d'impact	Triennale	Prélèvement par prestataire extérieur
Rejets atmosphériques des COV des sources d'émissions canalisés (cheminée centrale, événements conformateurs et dépoussiéreurs) : COVNM + amines spécifiques	Annuelle	Trappes de prélèvement normalisées sur les cheminées Prestataire extérieur agréé
Rejets atmosphériques des poussières en sortie des dépoussiéreurs	Triennale	
Bilan massique des émissions de pentane	Annuelle	Bilan interne
Calcul des rendements de combustion des chaudières de plus de 0,4 MW	Trimestrielle	Prestataire extérieur agréé
Efficacité énergétique des chaudières de plus de 0,4 MW	Biennale	
Rejets atmosphériques du générateur d'air chaud (> 1 MW)	Triennale	
Emissions sonores dans l'environnement	Triennale	Prestataire extérieur agréé
Bilan des déchets évacués	Annuelle	Bilan interne
Déclaration des émissions polluantes	Annuelle	Déclaration sur le site GERP

L'enregistrement, le suivi et le traitement des résultats sont assurés par le service QHSE de **KNAUF ISBA**.

L'autosurveillance comprend également l'entretien et le nettoyage régulier des équipements de prétraitement des eaux pluviales, des bassins ainsi que l'entretien des dépoussiéreurs.

4.5. Conditions de remise en état du site

En cas de cessation d'activité, l'usage futur du site proposé par l'exploitant KNAUF ISBA est un usage économique industriel ou d'entreposage compatible avec le règlement d'urbanisme en vigueur en zone UAE.

L'avis du maire d'AUXERRE sur cette proposition a été sollicité.

Les conditions de remise en état du site en cas de cessation d'activité sont précisées :

- l'évacuation de tous les produits et déchets présents sur le site, ainsi que le nettoyage du site et des réseaux et le démantèlement de toutes les cuves de stockage de produits chimiques,
- l'interdiction d'accès au site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Globalement, les risques d'atteinte chronique à l'environnement d'une telle activité ne peuvent être négligés compte tenu de la nature des produits stockés et employés sur le site. Ils sont néanmoins réduits étant donné la conception des installations et les différentes dispositions prises pour le traitement des nuisances et la prévention des risques.

4.6. Position de l'installation par rapport aux meilleures techniques disponibles

KNAUF ISBA entre dans la catégorie des installations IED visées par la rubrique 3410.h (fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques tels que les matières plastiques (polymères, fibres synthétiques...)).

- Le BREF applicable est le BREF POLYMERES (version 0 d'août 2007 / Version 1.1 - 07/10/2008) pour lequel à ce jour les conclusions sur les MTD n'ont pas été publiées.
Le dossier présente la position de l'installation par rapport aux mesures MTD (meilleures techniques disponibles) génériques, applicables pour le secteur industriel dans son ensemble.
Aucune MTD spécifique n'est applicable pour la fabrication du polyuréthane.
- Le BREF LVOC (chimie organique à grand volume de production) pour lequel les conclusions sur les MTD ont été publiées le 21 novembre 2017 concerne la production des produits chimiques organiques hors matières plastiques. Ce BREF n'est donc pas applicable.